

ENTRETIEN



ANIS BIROU

Ministre en charge
des MRE et des affaires
de la migration

«Nous soutenons les MRE porteurs de projets d'investissement»

Pour l'opération Transit 2015, un important dispositif a été mis en place afin d'éviter les problèmes des précédentes éditions. Les MRE qui souhaitent regagner le Maroc pour y investir peuvent bénéficier d'un mécanisme rodé d'accompagnement en plus d'avantages financiers et techniques. Et bientôt sera adoptée une politique culturelle en faveur des Marocains du monde.

Y a-t-il un dispositif spécial qui a été mis en place pour permettre à l'opération Marhaba 2015 de se dérouler dans de bonnes conditions ?

L'opération de Transit, mise en œuvre sous la présidence effective de Sa Majesté Mohammed VI, est unique en son genre par l'importance des moyens humains et matériels mobilisés par l'ensemble des intervenants du secteur public et du secteur privé qui sont réunis dans le cadre d'une commission nationale présidée par le ministre de l'intérieur. Cette commission, qui travaille tout au long de l'année, veille à assurer toute la coordination nécessaire entre les différents intervenants, notamment avec les représentants de la partie espagnole, sachant que l'Espagne est le plus important pays de transit dans l'itinéraire européen des Marocains résidant à l'étranger.

Dans le cadre de cette vision globale, plusieurs intervenants coordonnent leurs actions, permettant ainsi le développement des programmes qui sont définis par la commission nationale :

- La Fondation Mohammed V pour la solidarité intervient en matière d'accueil et d'assistance de proximité, à l'étranger et au Maroc par la mise à disposition des MRE en transit, du personnel médical et paramédical, composé de 280 médecins, infirmiers et ambulanciers, ainsi que de plus de 500 assistants sociaux.

- En collaboration avec d'autres institutions ministérielles et organismes publics, le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration assure aux MRE, lors de leur séjour au Maroc, pendant la période estivale, l'accompagnement juridique, administratif, culturel et informationnel. Des cellules de permanence sont mises en place au niveau central, régional et local, pour être proche des MRE en séjour au Maroc, les accueillir, les orienter, communiquer avec eux et coordonner leurs actions avec les autorités locales.

- D'autres activités à caractère culturel

sont organisées pendant le séjour des MRE au Maroc, à savoir les universités d'été, les séjours culturels au Maroc, des colonies de vacances au profit des jeunes, la participation aux festivités de la Fête du Trône...

- Pour améliorer la fluidité du transit, un important dispositif de transport a été mis en place, notamment la mobilisation au niveau maritime d'une flotte composée de 23 navires, dont 11 à Tanger Med.

- Au niveau du transport routier, mobilisation de 150 lignes régulières de transport international routier de voyageurs (119 en 2014) couvrant les principales destinations au niveau des pays européens à forte présence de MRE. Ces lignes sont exploitées par 42 entreprises marocaines et 72 entreprises étrangères.

- Au niveau aérien, la compagnie nationale Royal Air Maroc a mis en place, dans le cadre de son programme 2015, un dispositif de transport aérien, permettant aux voyageurs de meilleures conditions de confort et garantissant toutes les conditions de sécurité. En effet, la compagnie a renforcé son dispositif à travers notamment le développement de la fréquence des vols, la mise en place de lignes sans escale et l'acquisition de nouveaux appareils (avions), assurant plus de confort, de capacité de transport, de sécurité et permettant de réduire la durée des vols.

Pensez-vous que l'offre maritime actuelle pour le transit dans le détroit est suffisante pour répondre aux besoins des MRE ?

La voie maritime représente l'axe principal de transit des MRE vers le Maroc : 39,19% des MRE ont transité par la voie maritime en 2014. Au titre de 2015, d'importants efforts ont été accomplis pour l'amélioration des conditions de transport maritime, notamment :

- le réaménagement et la mise à niveau des infrastructures portuaires avec un investissement de près de 105 MDH aux ports de Tanger, Nador, Tanger Méditerranée et Al Hoceima.

Afin d'éviter les problèmes enregistrés durant les précédentes éditions de l'opération de transit, notamment les situations d'encombrement et de retard surtout pendant les périodes de pic, un plan de sécurité a été mis en place pour la mobilisation de 2 navires de réserve, pour les situations d'urgence et éventuellement faire face à aux défaillances techniques d'un des bateaux ou lors des journées de pic.

- La mise en place d'un plan de flotte, en mobilisant 23 navires, dont 11 à Tanger Med (10 permanents et un de renfort). Parmi cette flotte, 4 navires relèvent de sociétés de droit marocain.

- Aussi, afin d'éviter les problèmes enregistrés durant les précédentes éditions de l'opération de transit, notamment les situations d'encombrement et de retard surtout pendant les périodes de pic, un plan de sécurité a été mis en place pour la mobilisation de 2 navires de réserve, pour les situations d'urgence et éventuellement faire face aux défaillances techniques d'un des bateaux ou lors des journées de pic.

D'autres mesures de facilitation et de fluidité du passage maritime ont été prises, à savoir l'interchangeabilité des billets entre compagnies de transport maritime, surtout durant les jours de pic, et le renforcement de l'effectif de police pour la période de grande influence.

In fine, les dispositions prises permettront d'assurer une capacité journalière moyenne de 72.136 passagers et de 20.087 véhicules.

Avez-vous des données chiffrées sur le nombre de MRE qui ont visité le pays ces deux, voire trois dernières années ?

En 2014, le nombre de MRE ayant visité le Royaume était de près de 2,36 millions de personnes, soit une hausse de 3,36% par rapport à l'année 2013 qui a elle aussi connu une hausse de 11,2% par rapport à 2012. Pour ce qui est des entrées des véhicules, 2014 a enregistré l'entrée de 316 781 véhicules par les ports et les points d'entrée terrestres, marquant une hausse de 8% par rapport à 2013.

A l'occasion de leur retour au Maroc durant la saison estivale, les MRE visitent le Maroc par l'utilisation de plusieurs moyens de transport. En effet, les MRE optent de plus en plus pour le transport aérien, avec un pourcentage de 43,85% contre 43,3% en 2013. Le transport maritime et terrestre a un poids de 56,15% contre 56,7% en 2013. Les pays euro-

péens représentent la principale provenance des MRE visitant le Maroc durant la période d'été. En effet, la France a occupé en 2014 la première place avec 39,18% d'arrivées (38,7% en 2013), suivie de l'Espagne avec 17,93% (contre 18 % en 2013). La Belgique arrive en 3^e position avec 12,01% (contre 12,4% en 2013).

■ Vous avez initié un dispositif d'appui à l'investissement productif en faveur des MRE porteurs des projets d'investissement. Concrètement, en quoi consiste ce dispositif ?

Ce dispositif consiste en la mise en place d'une cellule dédiée à l'accompagnement ayant pour mission d'informer et d'orienter les investisseurs potentiels sur les différents secteurs de l'économie, d'assister les porteurs de projets durant toutes les étapes de leur réalisation, ainsi que d'identifier les formes de partenariat à mettre en place avec les acteurs locaux pour inciter et encourager les MRE à contribuer au développement de leur région. Un accompagnement régional est assuré par les Maisons MRE de Nador et Béni-Mellal au profit des porteurs de projets originaires de ces régions.

Le ministère a aussi créé une plateforme digitale, www.mre.gov.ma, comportant une rubrique entièrement dédiée aux investisseurs intitulée «Investissement» qui rassemble les informations relatives à l'acte d'investissement. En plus d'un accompagnement personnalisé en pré, en cours et en post investissement au profit des MRE, assuré par notre partenaire : la Fondation Création d'entreprises.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités internes en matière d'orientation et d'accompagnement des migrants qui souhaitent créer une TPE ou une PME au Maroc, un système d'information pour le suivi des investissements des MRE et une base documentaire dédiée est en cours de mise en œuvre.

Pour inciter les MRE à investir au Maroc et renforcer et pérenniser leur lien économique avec le Maroc, un dispositif d'appui financier «MDM invest» a également été reconduit. Il est articulé autour de :

- Un apport en fonds propres (en devises) d'au moins 25% du montant du projet.
- Une subvention de l'État de 10% plafonnée à 5 MDH.
- Un crédit bancaire (si nécessaire) qui peut atteindre 65% du montant de l'investissement.

Les secteurs d'activité éligibles à ce mécanisme sont l'industrie et les services liés à l'industrie, l'éducation, l'hôtellerie et la santé.

Le ministère a développé également des partenariats stratégiques avec la France et la Belgique concrétisés en deux projets à savoir :

- «Maghrib Entrepreneurs» pour la France : avec l'Agence française de développement pour appuyer la création d'entreprise par les MRE, ce projet assure un



« Une étude sur la contribution des compétences marocaines résidant à l'étranger dans les chantiers de développement du Maroc est en cours »

accompagnement individuel et de proximité en faveur de 100 porteurs de projets à travers deux volets : l'information et la sensibilisation en France, et l'appui et l'assistance technique au Maroc.

• MEDMA II pour la Belgique : avec l'Organisation internationale pour la migration et la Coopération belge afin de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des MRE à travers la mise en place d'un dispositif d'accompagnement dédié.

■ On dit souvent que le Maroc ne profite pas des compétences de ses MRE. Quelles dispositions peut-on justement prendre pour que ces compétences soient mobilisées au profit du développement du Royaume ?

Les migrants qualifiés sont aujourd'hui considérés à la fois comme agents de développement dans les pays d'origine et de changements positifs dans les sociétés d'accueil. Dans ce sens, le Maroc dispose d'un potentiel inestimable, générateur de plus-values multiples tant au niveau économique, social, culturel, mais également au niveau du transfert d'expertise et de technologie. Notre action est focalisée sur la mise en réseaux géographiques et thématiques. Depuis leur création, ces réseaux ont mené plusieurs actions au Maroc (organisation de formations sous forme de cours, séminaires, caravanes, don de matériel et outils de travail dans

Les migrants qualifiés sont aujourd'hui considérés à la fois comme agents de développement dans les pays d'origine et de changements positifs dans les sociétés d'accueil. Dans ce sens, le Maroc dispose d'un potentiel inestimable, générateur de plus-values multiples.

les domaines de l'éducation, de la santé, des nouvelles technologies) et dans les pays d'accueil (conseil, appui et orientation pour les Marocains sur place tant dans le domaine social, éducatif, juridique ou économique).

Notre travailons également sur l'animation de la plateforme Maghribcom. Ce portail vise à mettre en place un cadre formel pour l'identification de ces compétences, leur mise en réseaux organisés et la canalisation de leur contribution pour le développement du Maroc. Notre objectif est de faire émerger une nouvelle génération de compétences, de porteurs de savoir-faire, d'expertise et de projets d'investissement. Aussi, une étude sur la contribution des compétences marocaines résidant à l'étranger dans les chantiers de développement du Maroc est en cours. Cette étude vise à identifier les champs de compétences déficitaires ou non couverts par les profils disponibles sur le marché marocain de l'emploi et de l'expertise et décliner les déficits en compétences identifiées et les besoins précis en termes d'expertise et d'opportunités de partenariat et d'investissement. Elle permettra également d'établir un diagnostic des contraintes liées à une participation effective des compétences marocaines à l'étranger dans le développement du Maroc et d'élaborer des recommandations et un plan d'action susceptible de réactiver la demande en compétences MRE et d'assurer son adéquation avec l'offre existante, notamment à travers le portail Maghribcom.

■ Vous avez réalisé une étude relative à l'élaboration d'une politique culturelle en faveur des Marocains du monde. Quelle est votre vision de cette nouvelle politique ?

L'élaboration d'une politique culturelle en faveur des Marocains du monde permettra la mise en place d'une nouvelle stratégie culturelle en adéquation avec les spécificités des Marocains résidant à l'étranger et celles de chaque pays d'accueil et de chaque région géographique et selon une vision qui repose sur 2 piliers majeurs :

- Un Maroc moderne et attaché à ses traditions, ouvert, et résolument fier de ses ressortissants ;
 - Une politique culturelle à fort impact, mobilisant des moyens innovants.
- Cette nouvelle politique culturelle s'articule autour de 4 axes stratégiques avec un focus particulier sur les centres culturels :
- Une offre culturelle reposant sur les traditions et les valeurs, connectée et en phase avec les attentes des Marocains du monde ;
 - Un environnement favorable à la création et la diffusion, qui mette en relation les acteurs MRE et le Maroc ;
 - Des moyens efficaces pour une action culturelle à fort impact ;
 - Une dynamique de professionnalisation à encourager ;
 - Réussir les centres culturels «Dar Al Maghrib».